

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°19/2025

Convocation : **22 septembre 2025**

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : **15**

Nombre de présents : **8**

Procurations : **3**

Nombre de votants : **11**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Président**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Dominique BIERRY,
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Chantal LEMAITRE, Madame
Hélène REY, Monsieur André BAZIN, Madame Isabelle GAUBIAC

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Francis FOUCAMBERT a donnée procuration à Monsieur
Michaël DAMIATI.
Madame Michelle ROBIC a donnée procuration à Madame Chantal
LEMAITRE.
Monsieur Mounir DEBBABI a donnée procuration à Monsieur Jean-
Pierre DANILE.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Laurence MAYDA, Monsieur Achour SLIMI, Madame Marie-
Laure ARNAUD, Madame Martine ABITA RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration,

VU l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

APRES le vote de la délibération 04/2025 du budget primitif le 10 avril 2025,

APRES le vote des délibérations 09/2025 ; 10/2025 et 11/2025 en date du 17 juin 2025 du compte de gestion fourni par la trésorerie, du compte administratif fourni par le CCAS et de l'affectation du résultat,

VU les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 au Centre Communal d'Action Sociale, le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2024 et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles, le Conseil d'administration du CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du CCAS de Crosne,

PROCEDE au vote du Budget Supplémentaire 2025 du CCAS comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Chapitre	Libellé	Somme
	011	Charges à caractère général	30 321.52€
	Nature		
	6042	Repas portage	21 921.52€
	6042	Prestations Noël	8 400€

Recettes	Chapitre	Libellé	Somme
			30 321.52€
	002	Résultat de Fonctionnement Reporté	10 188.68 €
	Nature		
	70	Animations	6 075€
	75	APA	14 057.84€

Section d'investissement :

Section d'investissement	
Recettes	Néant
Dépenses	Néant

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet d'Evry, Monsieur l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques, Trésorier de Yerres et consignée au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de cette délibération et tous les documents s'y affèrent.

FAIT À CROSNE, EN MAIRIE, le 26 septembre 2025.



Pour extrait conforme,

Président du CCAS,

Michaël DAMIATI

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le